

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le vingt août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire

**Date de convocation** : 13 août 2020

**Présents** : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, COLAS Isabelle, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise

**Absente excusée** : SANFAUTE Odile

**Absent non excusé** : VERDON Gérard

**Secrétaire de séance** : BAUSMAYER Odile

-----

Monsieur le Maire informe qu'à la suite d'une erreur administrative, la population n'a pas été informée de la tenue de la séance du conseil municipal de ce jour (absence d'affichage de la convocation en mairie, sur le site internet ainsi que par voie de presse). A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide que cette séance est maintenue.

**OBJET 2020-057 – GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE : MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN COMPLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'AIDE DIRECTE « FACADE TOITURE »**

Considérant la volonté municipale de soutenir les opérations de façade et de toiture pour contribuer à l'embellissement du centre-bourg ;

Considérant l'action de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée en faveur de l'amélioration de l'habitat par l'animation du guichet unique de l'habitat 2020-2025 qui comprend l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAHRU) et la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) ;

Considérant que l'aide communautaire « embellissement-façade/toiture » de 1 000 € est conditionnée à la participation financière de la commune comme mentionné au règlement de l'OPAHRU ;

Considérant que ces aides façade/toiture s'appliquent au sein du périmètre de centre-bourg établi par la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le principe d'une participation financière communale au titre de « l'embellissement façade/toiture » du centre bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée,
- Décide d'attribuer la somme forfaitaire de 1 000 € par dossier,
- Arrête le nombre de dossier à 4 par an, soit 20 000 € sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025.

**OBJET 2020-058 – MULTI SERVICE SUD VENDEE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2020**

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de partenariat avec l'association intermédiaire Multi Service Sud Vendée pour l'année 2020.

Les objectifs généraux des actions menées dans le cadre de ce partenariat ont pour objet :

- De lutter contre les exclusions et œuvrer en faveur de l'emploi sur le territoire,
- De favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois
- D'offrir un espace d'accueil et de travail propice au développement des compétences et à la valorisation des personnes en situation de travail salarié.

La Commune peut ainsi faire appel à l'association en cas de remplacement de salariés ou pour un renfort de personnel.

Monsieur le Maire rappelle que la signature de la convention n'engage pas la commune à employer du personnel. Elle lui permet simplement d'avoir recours à cette possibilité en cas de besoin.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2020.

**OBJET 2020-059 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération n°4.5 du 27 juillet 2020, le Conseil communautaire a décidé que :

- La CLECT sera composée de deux représentants pour la Commune de Fontenay-le-Comte et d'un représentant pour les autres communes membres ;
- Le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de ses/son représentant(s) et de ses/son suppléant(s) au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant ;

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de ses représentants pour siéger au sein de la CLECT. Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Monsieur le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.  
Se porte candidat pour être membre titulaire : BIENVENU Alain  
Se porte candidate pour être membre suppléant : AIME Anne

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code général des impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- De nommer Monsieur Alain BIENVENU, membre titulaire
- De nommer Madame Anne AIME, membre suppléant.

**OBJET 2020-060 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE LE LANGON AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE**

Vu les Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DRCTAJ-31 du 23 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Fontenay-Vendée en date du 27 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne membres des commissions thématiques intercommunales les élus suivants :

- Commission « Economie et Attractivité du Territoire » :  
BIENVENU Alain et SANFAUTE Odile
- Commission « Enfance-Jeunesse » :  
SEILLIER Marie-Claude et AIME Louise
- Commission « Santé » :  
CHAUDREL Maurice et MARTINET Béatrice
- Commission « Tourisme » :  
AIME Anne et ARRESTAYS Jacqueline
- Commission « Culture » :  
BIENVENU Alain et AIME Anne
- Commission « Communication » :  
AIME Anne et CHAUDREL Maurice
- Commission « Perspectives-Mutualisation » :  
BIENVENU Alain et LAGACHE Éric

- Commission « Environnement – Développement Durable – Déchets » :  
COLAS Isabelle et ARRESTAYS Jacqueline
- Commission « PCAET » :  
LAGACHE Éric et BRISSON Jean-Pierre
- Commission « Finances – Ressources Humaines et Contractualisation » :  
BIENVENU Alain et AIME Anne
- Commission « Aménagement Territorial » :  
BIENVENU Alain et ROY Thierry
- Commission « Eau-Assainissement » :  
BAUSMAYER Lionel et VERDON Gérard
- Commission « Sport » :  
ROY Thierry et BAUSMAYER Lionel
- Commission « Affaires Sociales » :  
CHAUDREL Maurice et COLAS Isabelle
- Commission « Voirie-Abords-Travaux-Entretien du Patrimoine » :  
LAGACHE Éric et VERDON Gérard
- Commission « Ruralité » :  
BIENVENU Alain et ARRESTAYS Jacqueline

### **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Cet ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal

### **OBJET 2020-061 – DROIT DE CHASSE**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 19 juin 2018, le Conseil Municipal avait attribué son droit de chasse à Monsieur Licinio DA COSTA de 2018 à 2020.

Vu les demandes reçues,

Le Conseil Municipal attribue son droit de chasse à Monsieur Christophe GLOAGUEN pour la saison de chasse 2020-2021

### **PROJET DAVID TRAITÉUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de l'entreprise DAVID TRAITÉUR.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- ✚ En vertu de la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020, Monsieur le Maire informe avoir accepté :
  - 2 devis émis par l'entreprise JF T.P. pour des travaux de terrassement 11 rue des Roches et les Petites Ouches pour un montant total de 1 968 € TTC
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 24 septembre 2020

La séance est levée à 21h25